



Navistar, Inc.
2701 Navistar Drive
Lisle, IL 60532 USA

navistar.com

MAILED

SEP 07 2012



Compliance Dept.

A NAVISTAR COMPANY

SAFETY RECALL G-12521

August 2012

Dear INTERNATIONAL® Customer,

This notice is being sent to you in accordance with the requirements of the National Traffic and Motor Vehicle Safety Act.

Navistar has decided that a defect which relates to motor vehicle safety exists in certain LoneStar model trucks built 01/29/09 thru 02/21/11 with FullChamp wheel codes 27DRV or 28DRV.

REASON FOR THIS RECALL

The wheels on the vehicle may develop cracks at the spoke around the hand-hole corners.

RISK TO MOTOR VEHICLE SAFETY

A crack in the wheel may increase the risk that the wheel will separate from the vehicle possibly causing a crash potentially resulting in property damage, personal injury, or death.

DEFECT REMEDY

The repair will involve replacement of all the wheels on your vehicle. Dealers have parts and instructions to repair your vehicle. The repair will be performed free of charge and take approximately 1.9 hours to complete.

ACTIONS YOU SHOULD TAKE

Navistar's records indicate that you own a vehicle involved in this recall. The vehicle is identified on the enclosed card.

If you own this vehicle, please schedule an appointment with any INTERNATIONAL® dealer to have your vehicle repaired. You can find your nearest dealer by calling 1-800-448-7825 or by using the dealer locator at <http://www.internationaltrucks.com>.

If you have already paid for repairs that corrected the defect, you may be eligible for reimbursement of certain repair expenses. Present your original repair paperwork and proof of payment to any INTERNATIONAL® dealer and your eligibility will be reviewed. You may also submit a claim using the enclosed Request for Reimbursement card.

If you are the lessor of this vehicle, please forward a copy of this notice to the lessee within ten days to comply with federal regulations.

If you do not own this vehicle, please fill out and return mail the enclosed card so that you will not be contacted again about this recall.

IF YOU NEED FURTHER ASSISTANCE

If you believe that Navistar has failed to remedy the defect without charge or within a reasonable time, please follow the procedure described in the Owner Assistance Guide section in your Owner's Manual or call toll free 1-800-448-7825.

You may also submit a complaint to the Administrator, National Highway Traffic Safety Administration, 1200 New Jersey Ave, SE, Washington, DC 20590; or call the toll free Vehicle Safety Hotline at 1-888-327-4236 (TTY: 1-800-424-9153); or go to <http://www.safercar.gov>.

Navistar requests your prompt attention and patience regarding the correction of this defect and apologizes for any inconvenience this may cause you.

Navistar, Inc.

Les concessionnaires ne doivent épargner aucun effort pour fixer un rendez-vous avec chaque propriétaire dans les plus brefs délais pour réparer leur véhicule dès que possible. Toutefois, conformément à l'avis aux clients, l'on s'attend à ce que les concessionnaires effectuent les réparations à la date fixée par entente mutuelle.

Les concessionnaires qui sont concernés dans le processus de rappel recevront une liste de noms et d'adresses des propriétaires, ce qui leur permettra d'effectuer un suivi auprès des propriétaires et de faire réparer les véhicules. L'usage de cette liste doit être limité à cette campagne, puisque cette liste peut contenir des renseignements obtenus des registres d'immatriculation de véhicules automobiles de l'État et que l'utilisation de telles données sur l'immatriculation des véhicules automobiles à des fins autres que cette campagne constitue une violation de la loi dans plusieurs États.

CANADA

Les concessionnaires doivent réparer tous les véhicules visés par cette campagne, sans frais au propriétaire, sans égard au kilométrage, à l'âge du véhicule, ou au titre de propriété, à compter de ce jour.

Les concessionnaires devraient procéder immédiatement à la réparation nécessaire des unités en stock. Tous les véhicules en stock qui sont visés par cette campagne de rappel doivent être réparés avant leur vente, leur transfert ou leur livraison. Si un véhicule a été vendu ou transféré et que vous recevez des lettres d'avis aux clients et des cartes d'autorisation de réparation en vertu de la campagne de rappel qui sont liées à ces véhicules, votre concession doit aviser immédiatement l'emplacement de transfert ou le client.

Les concessionnaires ne doivent épargner aucun effort pour fixer un rendez-vous avec chaque propriétaire dans les plus brefs délais pour réparer leur véhicule dès que possible. Toutefois, conformément à l'avis aux clients, l'on s'attend à ce que les concessionnaires effectuent les réparations à la date fixée par entente mutuelle.

Les concessionnaires qui sont concernés dans le processus de rappel recevront une liste de noms et d'adresses des propriétaires, ce qui leur permettra d'effectuer un suivi auprès des propriétaires et de faire réparer les véhicules. L'usage de cette liste doit être limité à cette campagne, puisque cette liste peut contenir des renseignements obtenus des registres d'immatriculation de véhicules automobiles de l'État et que l'utilisation de telles données sur l'immatriculation des véhicules automobiles à des fins autres que cette campagne constitue une violation de la loi dans plusieurs États.

EXPORTATION

Les concessionnaires d'exportation devraient procéder immédiatement à la réparation nécessaire des unités en stock. Tous les véhicules en stock qui sont visés par cette campagne de rappel doivent être réparés avant leur vente, leur transfert ou leur livraison. Si un véhicule a été vendu ou transféré et que vous recevez des lettres d'avis aux clients et des cartes d'autorisation de réparation en vertu de la campagne de rappel qui sont liées à ces véhicules, votre établissement de distribution doit aviser immédiatement l'emplacement de transfert ou le client.

Les distributeurs d'exportation doivent présenter des réclamations au titre de la garantie, de façon habituelle, faisant mention du numéro de ce rappel.

L'on s'attend à ce que les distributeurs d'exportation offrent leur entière collaboration et qu'ils effectuent un suivi relativement à cette question importante. Pour toute question ou assistance, veuillez communiquer avec le directeur régional du service après-vente de votre bureau régional.

NAVISTAR, INC.